

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 FEVRIER 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 février 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 66 objets.

La séance s'ouvre à huis clos s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. ~~DEBAUGNIES~~, Mmes JUNGST,
MM. ~~SPEER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL
BORRELLO, ~~Mme COLINIA~~, MM. ~~MANDERLIER~~, ~~ROSSI~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~,
MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. ~~MERCIER~~, Mme COUSTURIER, M.
FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~,
MM. VISEUR, ~~LECOCQ~~, ~~Mme BROHEE~~, M. JACQUEMIN, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

1^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Comparution en vue de la démission d'office d'un professeur de piano à titre définitif.
8^e 3^e 6736

REMIS

La séance publique s'ouvre avec 33 présents

Sont absents : MM. B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, SPEER, Mme COLINIA, MM.
MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. MERCIER, Mmes JOARLETTE, AGUS,
M. LECOCQ, Mme BROHEE

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: ... Le PV est à votre disposition, s'il n'y a pas de remarque d'ici la fin du Conseil, il est bien entendu considéré comme approuvé. Ont demandé d'être excusés: Madame COLINIA, Messieurs Bernard BIEFNOT, Jérôme MANDERLIER, Madame BROHEE, Monsieur MERCIER, Monsieur LECOCQ et Monsieur DEBAUGNIES. Alors, le premier point est sans objet puisque la démission a été, je pense, présentée. Le point 1, 2b, 27, 62c et 66 sont remis. Vous m'arrêtez quand vous le souhaitez.

2^e objet : POLICE – CIRCULATION

a) N 50, rue de Mons et Chaussée de Ghlin. Réglementation de la circulation des poids lourds (limitation de tonnage : 3,5 T) Police 6002/GH/56

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

b) Jemappes – Place. Réglementation de la circulation et du stationnement.
Police 6002/J/69

REMIS

Madame MERCIER, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, je souhaiterais résumer la réglementation et émettre quelques réflexions. Du carrefour avenue Saint-Pierre jusqu'au carrefour Saint-Fiacre, 50 km/h. Entre parenthèses, nous nous demandons si le passage pour piétons du carrefour de l'avenue Saint-Pierre est vraiment nécessaire? Il nous semble très dangereux. Ensuite, on autorise 70 km/h du carrefour Saint-Fiacre, rue Sainte Barbe jusqu'à la bascule, à partir de la bascule, 90 km/h, mais, très rapidement, trois vitesses différentes jusqu'à l'entrée de Saint-Symphorien. Alors, vous voyez depuis l'avenue Saint-Pierre, quelle succession? Ne devrait-on pas uniformiser? C'est peut-être le MET qui doit s'en charger?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, donc, Madame, vous avez raison. Nous avons déjà demandé au MET d'harmoniser notamment toutes ces limitations de vitesse. Je propose que nous réactivions le dossier en adressant une lettre et peut-être demander au Ministre aussi qu'il veuille accueillir notre demande. L'idéal serait soit de mettre tout à 50 km/h ou à 70 km/h. Moi, je mettrais objectivement à 70 km/h, il n'y a pas de drame pour étant que les gens le respectent. La difficulté, c'est toujours la même chose, c'est que certaines personnes ne respectent pas. Donc, on reformule la demande, ça va? Merci infiniment, Madame. Moyennant cette remarque, peut-on considérer ce point comme approuvé?

- c) N 90. Avenue Reine Astrid. Réglementation de la circulation : 50 km/h (carrefour avenue Saint-Pierre – carrefour Saint-Fiacre) Police 6002/N/90

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- d) Saint-Symphorien. Avenue Gustave Maigret. Instauration d'une zone « 30 km/h ». Police 6002/SS/20

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- e) Mons – rue de Bertaimont – Abrogation d'une zone chargement-déchargement.
Mons – rue Lamir – Instauration d'une zone chargement-déchargement.
Police 6002/28/213

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

3^e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre la personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident de roulage du 19 octobre 2002.
Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

4^e objet : I.G.H. Désignation comme gestionnaire de réseau Secrétariat MPO

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

5^e objet : Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire à intervenir au budget général du C.P.A.S. – exercice 2004 Gestion financière CPAS/TUTELLE

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

26 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, MM. JACQUEMIN, DI RUPO

7 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mme JUNGST, Mme MERCIER, M. VISEUR

ADOPTE – 7^e annexe

6^e objet : Projet Phasing out - Parcours d'Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts. Approbation de l'avant-projet. 3^e 1^e E/2003.772.170.01.AB

Monsieur COLLETTE, Conseiller: J'ai tenté de me représenter ce que représentaient les aménagements extérieurs du Musée des Beaux Arts et je dois dire que je n'y suis pas arrivé. Je donne ma langue au chat, je ne peux pas m'imaginer ce que seront ces travaux. Alors, si j'ai bien vu, il s'agit de garder un format cubique avec, sur un niveau supplémentaire, une cafétéria qui sera au niveau du ciel, moi ça me paraît quand même une architecture un petit peu contraire à l'esprit que l'on essaie de donner à la Grand-Place et aux alentours de la Grand-Place. Idéalement, je pense qu'il serait souhaitable qu'une maquette soit présentée mais je pense que ce projet est très discutable dans son architecture du point de vue du gabarit, à priori, ce que j'ai pu comprendre et percevoir de la lecture des plans. Alors, s'agissant d'une approbation d'avant-projet, personnellement, j'estime que mon Groupe ne peut pas l'accepter.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Autres remarques? Bien, ce que je peux vous en dire, c'est que, comme vous le savez, il y a eu appel à candidatures, dans la plus grande transparence, de mémoire, il y avait, je pense, cinq candidats pour lesquels nous avons examiné en jury les esquisses – puisque ce sont des esquisses – il y a eu, au sein du jury, une discussion très approfondie et après discussion le jury a retenu le projet de l'architecte français, Monsieur MENU. Pourquoi le jury a-t-il retenu ce projet? Parce qu'il est, vraisemblablement, sur le plan de la conception du Musée, celui qui est le plus opérationnel et celui qui garantit dans des délais tels que nous devons les respecter, la réalisation de la requalification du Musée avec

l'ensemble des missions de ce Musée. Je vous passe des détails mais je m'y suis intéressé un peu. Les difficultés vont depuis la circulation des personnes à pied jusqu'au positionnement des ascenseurs, le type de salles qu'il faut réserver aux expositions permanentes, les salles à réserver aux expositions temporaires, tous les impératifs techniques des Musées contemporains, avec l'hygrométrie, la lumière, le fait qu'on doit pouvoir utiliser ces salles à peu de frais quand on change, quand on va d'une exposition à une autre, le fait aussi que le bâtiment est ce qu'il est et qu'il faut en tirer le meilleur profit possible dans l'espace qui est celui-là, et pour finir c'est une architecture avec une double paroi en verre qui a été retenue – on trouvera d'ailleurs ce type de travail au Nouveau Théâtre national au boulevard Jacquemin – et on retrouve aussi une partie de ces idées chez nous au Théâtre du Manège, le nouveau théâtre. Par ailleurs, il est prévu de pouvoir faire en sorte que de ce Musée on puisse passer à la Maison Jean LESCART, exercice extrêmement compliqué mais je pense que les travaux des uns et des autres aujourd'hui permettent, au niveau 1 ou au niveau 2, de pouvoir y accéder, ce qui permettrait d'ailleurs d'avoir un très bel espace "muséal" à la fois au Musée des Beaux Arts et pour celles et ceux que ça intéresse se rendre à Jean LESCART. Voilà, le reste, nous aurons prochainement, après cette phase un projet avec dessins, photos que nous pourrions vous présenter. Dans l'état actuel des choses c'est un peu compliqué puisque nous avons demandé à l'architecte, par exemple, de revoir tel ou tel type d'élément, là où il y avait du béton nous pensions qu'il fallait mettre un autre matériau, là où il y avait de la sérigraphie, nous pensions qu'il fallait faire autre chose, et donc, nous aurons une esquisse beaucoup plus visible, visuellement plus acceptable d'ici quelques semaines. Mais je pense que nous devons avancer. Mais, bon, quel est le problème que vous évoquez, Monsieur COLLETTE, parce que moi je voudrais un peu comprendre vos objections.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mes objections sont de type architectural. D'après ce que j'ai vu c'est un format parallélépipédique surmonté d'un parallélépipède un peu plus petit, une grosse boîte d'allumettes avec une petite boîte d'allumettes, pour être simple. Alors, une jonction avec le Musée Jean LESCART qui dénaturerait la visibilité qu'on a sur la façade de l'ancienne infirmerie du XVIIe Siècle, ça me paraît un peu aberrant aussi! Je ne sais pas, je ne le sens pas du tout dans son intégration urbanistique!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est ça! Bien, mais donc, deux choses l'une, le Collège ne va pas vous suivre mais je vais quand même vous donner quelques considérations. On peut dans le domaine esthétique parler à perte de vue, mais il y a les procédures. Les procédures, c'est quand on a fait un cahier des charges, on a fait appel à projets, les projets sont rentrés et aujourd'hui nous sommes devant – d'abord je pense que c'est un bon projet par rapport à

l'horreur qui est là, on ne sait pas tellement faire pire, reconnaissons-le! – une alternative, ou bien on avance avec les fonds Phasing Out, Objectif 1, ou bien on met des bâtons dans les roues et une énième fois, dans notre Bonne Ville, certains croiront avoir raison sur les objections émises mais il n'y aura pas de Musée. Alors, nous avons bien sûr eu un jury de gens de très grande qualité, à partir de là, il faut quand même que nous respections un peu la procédure. Bien entendu, chacun d'entre nous, moi le premier, on croit qu'on est plus malin que les autres – j'ai ce défaut – bien sûr, il y a plein de choses que j'aimerais considérer et revoir mais il faut quand même que je fasse confiance à un groupe. Nous étions combien dans ce jury? On était bien une petite dizaine, des gens les uns plus éminents que les autres, des professionnels des Musées, des architectes... à moins de les considérer comme des sots, s'ils se sont quand même décidés sur ce projet, c'est qu'il y avait quand même une raison! Et s'ils ont éliminé d'autres projets, c'est qu'il y avait aussi des raisons, et pour avoir présidé ce jury, il me souvient que les discussions ont été extrêmement approfondies, extrêmement sérieuses. Et je pense, raisonnablement, que ça peut être quelque chose de très valable à cet endroit de la Ville. Voilà!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, une petite précision. Je ne mets pas en cause la qualité du projet dans sa fonctionnalité, je dis: "Est-ce qu'on n'a pas exclusivement visé précisément la réponse à un cahier de charges d'utilisation fonctionnelle interne au détriment d'une visibilité?" C'est la question que je me pose parce qu'on a fait une double façade, façade en verre comme ça, par exemple, à la rue de Nimy pour le Nouveau Tribunal de Police, qu'on a remis dans un gabarit traditionnel. Donc, on peut effectivement utiliser ce type de construction avec un gabarit qui est approprié. Alors, c'est un concours, le concours sert à la sélection de l'auteur de projet mais pas nécessairement à la sélection du projet, autrement dit, le même auteur de projet, puisqu'il est sélectionné, – ça c'est du point de vue de la procédure – on peut éventuellement lui demander d'apporter des variantes en vue d'une meilleure intégration urbanistique. C'est la seule chose que je demande.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Croyez bien que c'est exactement ce que nous avons fait et dans les cinq projets que nous avons retenus – d'ailleurs si les auteurs non retenus l'acceptent on peut les exposer à un moment donné – il y avait de tout, il avait même de magnifiques pastiches mais je me souviens qu'il y avait vraiment une unanimité contre tant ça ne cadrerait pas du tout! Et donc, par rapport à cela, je peux vous dire qu'il y a eu, en effet, une discussion avec l'architecte et que l'architecte fera le maximum maximorum, bien entendu, pour intégrer cela dans le milieu urbanistique de la rue Neuve, d'ailleurs c'était un des impératifs qui avait été émis au moment de faire appel aux auteurs de projets... Ok! Eh bien, ce que je propose

c'est que la fois prochaine – nous avons Conseil quand? – le 22 mars, j'essaie de venir avec des photos, parce que je ne partage pas du tout votre opinion mais je voudrais vous en faire la démonstration et je vais vous présenter le mois prochain des photos des projets tels qu'ils ont été élaborés par l'architecte pour que vous puissiez un peu prendre la mesure du type de projet et je vais demander aux autres architectes s'ils acceptent que l'on mette leurs dossiers dans la farde, vous mesurerez ainsi la différence assez importante à mes yeux! Ça va?

REMIS

7^e objet : Projet Phasing out - Parcours d'Interprétation Exposition - Aménagement des Anciens Abattoirs. Approbation de l'avant-projet. 3^e 1^e E/2003.772.170.02.AB

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

8^e objet : Projet Phasing out. Parcours d'Interprétation Exposition - Aménagement des Anciens Abattoirs. Approbation du mode de passation et de l'avis de marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.772.130.AB.TO

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

10^e objet : École du Rossignol.
Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.722.051.AS

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

11^e objet : École des Canoniers.
Aménagement des sanitaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.722.052.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

12^e objet : École du Centre, rue Ferrer, 1 à Cuesmes
Réfection des toitures du préau. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.722.050.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

13^e objet : Hôtel de Ville – Salons
Acquisition de matériel de sonorisation. Ratification de la modification des quantités reprises au bordereau des prix unitaires. 3^e 1^e E/2004.104.006.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

14^e objet : Acquisition matériel et matériaux pour signalisation routière.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.423.068.DP

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

15^e objet : AMAS Cuesmes - Réfection du parquet de la salle de gymnastique et acquisition de matériel sportif. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.735.060.AS

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

16^e objet : Musées - Travaux de sécurité et d'hygiène (Musée du Vieux Nimy) Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.771.147.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

17^e objet : Ancienne Maison Communale d'Obourg . Remplacement de la production de chaleur. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/1999.SUB.104.01.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

18^e objet : École du Centre à Cuesmes. Acquisition d'un adoucisseur. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2003.SUB.722.054.FW

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

19^e objet : Bâtiments Scolaires - Placement d'un système anti-intrusion. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.722.092.FW

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

20^e objet : Immeuble Rue Neuve, 19/19bis - Travaux d'aménagement. Approbation du projet réactualisé. 3^e 1^e E/2003.TRI.104.010.MG

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

21^e objet : Immeuble rue Buisseret - Fourniture et pose de rayonnages mobiles. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.010.MG

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

22^e objet : École du Trieu - Extension des locaux (3 lots). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.722.053.AS

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

23^e objet : RAEC - Aménagement des abords. Fourniture, pose et raccordement de tourniquets d'accès. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.SUB.764.090.01.AS

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

Entrée de M. SPEER: 34 présents

24^e objet : Mons - Aménagement de la Ruelle du Repos nécessitant un rétrécissement partiel et un élargissement partiel du domaine public. Modification de l'alignement.

3^e 2^e A/8323.01.ID-C/3/77

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Eh bien, je fais valoir mon point de vue que ce n'est toujours pas satisfaisant, bien sûr, en présentant le dossier on ne s'est pas rendu compte qu'il fallait respecter l'article 394, alinéa 2 du CWATUP, et procéder d'abord à une modification de l'alignement. Je voudrais signaler au Conseil – et c'est d'ailleurs la fonction que doit avoir le quart communal de la CCAT dont je fais partie – que la CCAT a donné, à nouveau, un avis défavorable au projet remanié, rien ne change dans ce projet par rapport au précédent, je ne m'étendrai pas sur l'exceptionnelle participation des membres qu'on ne voit pratiquement jamais à cette CCAT pour essayer d'arracher une majorité en faveur du projet, malgré l'extrême bonne volonté de tous ces participants très occasionnels, la CCAT est restée sur sa position. Alors, la CCAT a même fait une proposition positive, cette fois, en disant: "Est-ce qu'il ne serait pas opportun que le projet soit revu?" Il n'est pas question de vouloir empêcher la réalisation d'une collection entre l'ancien bâtiment des Sœurs Noires à la rue de Bertaimont, avec le nouveau bâtiment qu'ils veulent construire en prolongement. La CCAT a toujours estimé qu'il fallait que ce nouveau bâtiment se mette sur le front de la place Nervienne, ne pas créer la pseudo placette qui ne sert, en réalité, qu'à réaliser un accès "pompiers", et pourquoi pas – et c'est la suggestion que nous avons faite – précisément garder l'ancien front de la ruelle du Repos, c'est-à-dire celui qui est déterminé par les façades des trois petites maisons existantes, de les prolonger avec un bâtiment d'un gabarit équivalent, de niveau, à deux pans, et qui, de là, reprendrait, mais uniquement sur la hauteur des corniches actuelles, qui ferait la liaison entre les deux bâtiments. Ce sont les suggestions qui ont été faites et qui me paraissent nettement mieux s'intégrer dans cette ruelle qu'on reconstituerait pratiquement sur l'ensemble de son ancien front de bâtisse, le front de bâtisse Nord. Donc, je pense que tout ce que l'on propose au Conseil de décider aujourd'hui serait de toute façon inutile si dans le décours ultérieur du dossier il est fort probable les dérogations ne sont pas accordées puisque de toute façon ce projet ne pourrait pas se réaliser. Je voudrais encore préciser que le point de vue de la CCAT est celui-ci: il y a de telles dérogations et la principale est cette occupation de l'arrière des fronts de bâtisse des zones de cour et jardin, dérogation, je vais dire, très importante et l'avis majoritaire de la CCAT est que si on laisse passer ce dossier tout sera permis à Mons, et

le RCU vous pouvez vous le mettre en classement vertical à la poubelle! Je crois qu'il faut être réaliste, il faut être conscient, on se donne des règles, on les respecte! Et je pense que ceci doit déterminer que nous allons jusqu'au bout de notre opposition à ce projet qui ne respecte pas cet élément essentiel du RCU que nous avons adopté et qui, en tout état de cause, ne sera jamais modifié puisqu'il se double d'une interdiction de construire au-delà du front de voirie déterminé par le CWATUP lui-même et il se double également d'une interdiction de construire dans le cadre des centres historiques protégés comme le Centre de la Ville de Mons. Je demande donc au Collège de bien vouloir se rendre à la raison qu'il faut refuser le projet tel qu'il est avec ces succédanés que constituent l'alignement, l'élargissement partiel du domaine public pour le revendre ensuite et permettre cette construction qui est inacceptable!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: Oui, Monsieur le Bourgmestre. En ce qui concerne le volet urbanistique du projet, il s'agit pour la Ville – je le répète puisque je l'avais déjà dit lors du Conseil précédent où ce point venait à l'ordre du jour – d'une opportunité d'assainir cette ruelle et d'en renforcer la sécurité sans déboursier un franc (cession au domaine public de la partie appartenant à la demanderesse et aménagement à ses frais pour un montant de 62 000 EUR). Il faut préciser que la place Nervienne propose plus ou moins 250 emplacements de parking et qu'un aménagement "avenant" de la ruelle du Repos permettrait d'encourager l'automobiliste qui s'est garé sur ladite place à se rendre vers la Grand Rue en déambulant dans un espace public réaménagé et rendu sécurisé suite à la présence d'habitants. L'espace sera ouvert et invitera au passage alors qu'actuellement la présence de la ruelle est confidentielle et son cheminement sordide à cet endroit. Outre une amélioration de la sécurité incendie du quartier, puisque l'accès des véhicules des pompiers par la ruelle permettra d'accéder aux habitations qui y existent, il y a un intérêt économique certain pour la Ville, je le rappelle, garder 41 lits qui ne seraient pas maintenus si le projet ne se réalisait pas – vu l'actualité et le vieillissement de la population, ce n'est pas du luxe - environ 20 emplois y afférents, 41 domiciliations à Mons, les retombées sur le commerce et l'économie locale. Cela permet également de régulariser l'imbroglio de propriétaires existant dans la ruelle (CPAS, Ville, Congrégation), le CPAS ayant même vendu pour 10 000 EUR une parcelle qui n'aurait pu être valorisée autrement. Enfin, il faut rappeler que ce projet s'intègre dans une revalorisation d'ensemble de la place Nervienne (la rénovation des Casemates, les grilles d'enceinte de la propriété du CPAS). Le Collège a d'ailleurs décidé d'entamer une réflexion pour pouvoir agir sur le côté de la place qui pose, esthétiquement parlant, problème: acquérir une partie des terrains comprenant les fameux garages à front de

la place Nervienne (à l'arrière des immeubles de la rue de Bertaimont) pour y créer du logement via un partenariat avec un privé, dans le cadre d'une convention de revitalisation urbaine qui permettrait d'obtenir des subsides pour rénover les voiries de la place Nervienne. Depuis le dernier Conseil, la Congrégation a pris en compte les plaintes des riverains puisque le nouveau projet a prévu un décrochement de 7,60 mètres au niveau du premier étage en fond de parcelle du numéro 28 de la rue de Bertaimont. La situation future en fond de parcelle sera la suivante: hauteur du mur de 3,40 m à 4,20 m après travaux; la distance entre la façade arrière et le projet sera de 25 m! La deuxième enquête publique, organisée sur la base des plans modifiés s'est clôturée avec une pétition signée par des personnes étrangères au quartier concerné par le projet, quatre courriers individuels émanant de deux propriétaires d'immeubles voisins, les numéros 28 et 30 de la rue de Bertaimont, et de deux locataires de logements installés dans ces immeubles. En conclusion, je pense qu'il est intéressant de fournir, ici, aux Conseillers l'analyse que les services de l'Urbanisme ont effectuée au niveau de ces réclamations. Le projet n'a qu'une incidence minime sur les limites de propriétés des numéros 28 et 30 de la rue de Bertaimont et elle peut être qualifiée de normale dans un environnement urbain dense qui se modernise et se reconstruit. L'implantation du projet au Nord-Ouest des propriétés des réclamants, la hauteur du nouveau volume et la distance qui l'en sépare des façades arrières des numéros 28 et 30, permettent de conclure que le projet n'aura pas d'incidence sur l'éclairage de ces façades arrières. D'ailleurs, une étude d'ensevelissement démontre ces affirmations. La seule incidence est la perte de vue des numéros 28 et 30 sur un espace arboré, bien que le projet prévoie de replanter des arbres à des endroits où il n'y en avait pas, il a été demandé de réaliser une toiture plate "végétale" afin de sauvegarder une vue "verte". Cette vue vers la verdure du voisin ne peut s'ériger en droit! Les arbres non répertoriés et non protégés auraient pu être abattus par le propriétaire, même en l'absence de projet de construction. Les réclamations évoquent la perte de caractère convivial de la ruelle et la transformation de celle-ci en espace banal. Aucun argument n'explique en quoi la ruelle est aujourd'hui conviviale et pourquoi le projet tend à la rendre banale. Les matériaux utilisés sont pourtant traditionnels et intégrés aux matériaux anciens de la Ville; un nouvel éclairage et la présence d'habitants augmenteront le sentiment de sécurité et le hangar existant et délabré limitant la largeur de la ruelle côté place Nervienne sera démolé et son terrain, incorporé au domaine public. C'est vrai que le CCAT s'est prononcée sur le nouveau projet de manière défavorable par 10 oui et 11 non. La CCAT relaie l'objet des réclamations. Au niveau du gabarit du bâtiment, faut-il rappeler que nous sommes en zone urbaine avec forte densité de population, la hauteur du bâtiment projeté étant similaire voir inférieure aux

bâtiments voisins. Une des personnes – le propriétaire du numéro 28 – ayant déposé réclamation a déjà un bâtiment en fond de parcelle d'une hauteur supérieure à ce qui sera construit. La zone de cours et jardins: cette notion est ici amoindrie du fait que le projet s'implante le long de la voirie communale qu'est la ruelle du Repos. La moins-value: toute personne s'installant dans une zone urbaine à forte densité doit savoir qu'un immeuble peut être construit! L'abattage d'arbres remarquables, ce sont en réalité des buissons et des bouleaux, il n'y a qu'un hêtre qui ne figure pas sur la liste des arbres remarquables! Qui plus est, le projet prévoit un maillage vert et une plantation d'arbres à un endroit où il n'y en avait pas. La destruction d'une ruelle historique, "qu'est-ce que les montois vont dire"...? S'il faut garder des choses laides pour maintenir l'histoire, cette remarque pourrait être pertinente. Dans le cas présent, c'est tout le contraire, l'aménagement soigné permettra à la ruelle de revivre et d'ailleurs afin de garder l'aspect "cheminement confiné", un mur surmonté d'une grille sera placé dans l'alignement des habitations existantes sur demande de la Ville. L'éclairage sera également revu, répondant ainsi aux demandes de riverains. En outre, cette ruelle "historique" a déjà été modifiée, puisqu'il y a quelques dizaines d'années, des petites maisons existaient mais sont tombées en ruine et ont été démolies. Pour information, aucune habitation ne figure dans l'ouvrage de référence qu'est "le patrimoine monumental de la Belgique" consacré à Mons. Obliger la Congrégation à construire à front de la place Nervienne: sur l'emplacement des trois maisons existantes afin de compléter le front de bâtisse de la place Nervienne, la Congrégation est en train d'acquérir ces immeubles et proposera pour l'avenir une extension de sa résidence service, environ 20 appartements supplémentaires, ce qui terminera le bel aménagement de cette place. Voilà, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de ces explications fort claires. On passe au vote. ECOLO? CDH? MR? PS? Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

- 31 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, MM. JACQUEMIN, DI RUPO
- 3 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR

ADOPTÉ – 24^e annexe

25° objet : Mons - Aménagement de la Ruelle du Repos nécessitant un rétrécissement partiel et un élargissement partiel du domaine public. Modification des voiries.
3° 2° A/8323.02.ID C/3/77

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

- 31 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, MM. JACQUEMIN, DI RUPO
- 3 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR

ADOPTE – 25° annexe

26° objet : Mons - Aménagement de la Ruelle du Repos nécessitant un rétrécissement partiel et un élargissement partiel du domaine public. Approbation du projet.
3° 2° A/8323.03.ID C/3/77

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

- 31 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, SODDU, DE PUYT, Mmes ISAAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, MM. JACQUEMIN, DI RUPO
- 3 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR

ADOPTE – 26° annexe

27° objet : Aménagement des terrains de tennis du RAETC. Création d'un Club House. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3° 3° E/2004.SUB.764.092.ML

REMIS

28° objet : Musée du Chanoine Puissant - Restaurations extérieures. Approbation du projet réactualisé. 3° 1° E/2004.SUB.E/1998.771.128.00.MG

Madame MERCIER, Conseillère: Le Musée du Chanoine Puissant et Chapelle Sainte-Marguerite. Alors, Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin BIEFNOT, j'ai lu que le montant estimatif en 1998 pour les restaurations extérieures étaient de 9 415 555 francs belges. Aujourd'hui, 254 368 EUR, donc un peu plus de ce qui avait prévu mais c'est assez normal, depuis 1998 tout a augmenté! Ceci dit, il y a quelque chose qui m'échappe. D'une

part, on parle de 75 jours ouvrables pour l'ensemble des travaux. Je ne sais pas si les toitures sont comprises mais en tout cas les menuiseries et la réfection des façades. Et d'autre part, en fin de dossier, on évoque 190 jours ouvrables. Comment expliquez-vous cette différence? Que faut-il prendre 190 ou 75?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors si l'Echevin ne peut pas répondre à cette question, ce sera bien sûr très grave!

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: Ça va être très grave, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, je suggère de répondre 190 jours, ainsi, si c'est 75 on dira qu'on est de meilleure qualité! Si on dit 75 et puis c'est 190, on va avoir l'air bête! J'essaie de meubler le temps pour permettre à l'Echevin de regarder le dossier!

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: Tout à fait!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, mais c'est parce qu'il y a trois lots, Monsieur le Bourgmestre, et en principe, on ne sait pas faire trois lots en même temps! C'est tout, on doit le faire successivement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! 7 – 14 – 21, mais on a eu un petit travail, ça fait 190! Parce que trois fois 75, il faut reconnaître que ce n'est pas 190! Monsieur l'Echevin, donc...

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: J'ai beau patienter mais effectivement l'explication est de toute façon vraisemblablement celle-là. De manière précise, Madame, je peux, éventuellement, demander au Service une explication et je vous ferai une réponse écrite, mais là, je suis un peu...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Une réponse écrite vous sera fournie, Madame! Mais faites confiance au dossier, les services sont de qualité! Moyennant cette explication fort claire...

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

29^e objet : Modification, à partir de l'exercice 2004 pour un terme expirant le 31 décembre 2006, du règlement de la redevance de stationnement. G.F. 04001/366-07

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

30^e objet : Construction de la tribune au RAEC Mons : convention relative à l'octroi d'une ligne de prêts d'investissement conclu dans le cadre du fonctionnement du "CRAC - Infrastructures sportives". G.F. EXTR/CD0093

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

31° objet : Basket - extension et rénovation des Halles de Jemappes : convention relative à l'octroi d'une ligne de prêts d'investissement conclu dans le cadre du fonctionnement du "CRAC - Infrastructures sportives". G.F. EXTR/CD0094

ADOPTÉ à l'unanimité – 30° annexe

32° objet : Remploi de fonds à concurrence de 695.485 Euros destiné à financer l'amélioration et l'égouttage des rues de Ciplly et de l'Héribus à Cuesmes.
Gestion financière 6195

ADOPTÉ à l'unanimité – 31° annexe

33° objet : ASBL « Picardie Laïque » Mons – Confirmation d'une garantie d'une ouverture de crédit de 148.736 euros pour une durée de 10 ans prenant cours, en 2004.
G.F. C/confirmation.garantie.

ADOPTÉ à l'unanimité – 32° annexe

34° objet : Cellule foncière. Avenant n° 1 aux baux de location des terrains de sports de l'AEDEC Hyon et A.S. Ghlin. Cellule foncière RF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité – 33° annexe

35° objet : Cellule foncière. Cuesmes. Aliénation d'un bâtiment du domaine public sis à la rue de l'Etang Derbaix, n° 165, cadastré section B, n° 452 E. Cellule foncière CF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 34° annexe

36° objet : Cellule foncière. Flénu. Aliénation de l'appartement sis avenue du Champ de Bataille, 533/1, appartenant au domaine privé de la Régie foncière.
Cellule foncière CF/MDB/2

ADOPTÉ à l'unanimité – 35° annexe

37° objet : Règlement d'ordre intérieur des occupations des locaux scolaires – Modification.
8° 1° 854

ADOPTÉ à l'unanimité – 36° annexe

38° objet : Ouverture de classes maternelles dites « d'été » au 5.1.2004. 8° 1° 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 37° annexe

39° objet : Projets d'établissement des écoles communales fondamentales. 8° 1° 64 CP

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Echevin DARVILLE, vous savez que je demeure toujours extrêmement intéressée par le monde scolaire. C'est pourquoi j'ai lu avec beaucoup d'attention les projets d'établissement de toutes les écoles communales fondamentales. Je voudrais dans un premier temps féliciter l'École des

Canonnières qui met l'accent sur la valorisation du "beau". Je trouve que c'est bien car à cause du manque d'heures, l'art disparaît à peu près du secondaire. Donc, ce qui est pris avant, est bien pris. De même, l'École du Ponton à Cuesmes donne un exemple intéressant pour expliquer sa démarche, comme le terril du Levant est situé à 100 m de l'école, on va en profiter pour faire découler tout un nombre d'activités qui rejoignent les sciences, la géographie, l'histoire, etc. comme quoi, il ne faut pas toujours partir très loin pour ouvrir les élèves au monde. Par ces deux exemples, je veux mettre en exergue le travail des directeurs de l'Enseignement communal mais aussi de l'Enseignement libre parce qu'on ne leur rend pas assez justice et que leur tâche est difficile. Merci de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin vous remercie, ainsi que le Collège, Madame. Le MR s'associe aux félicitations?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, oui. Je voudrais dire ceci: effectivement, j'ai vu des projets d'établissement, comme par exemple qui prône le théâtre à l'école, il y a d'excellents projets d'établissement comme l'École du Trieu, l'École du Rossignol où on parle d'apprentissage, à Hyon, où on intègre le Mont Panisel, donc, il y a manifestement une intégration de l'environnement et du cadre, mais tous les projets pédagogiques ne sont pas de la même qualité, si je puis dire, il y en a d'excellents, il y en a d'autres de moins bons, où, par exemple, on confond projet d'établissement et projet pédagogique. On cite une énumération de méthodes pédagogiques plutôt qu'une intégration avec l'environnement comme, normalement, ça doit être un projet d'établissement et, comme je le répète, il y en a d'excellents. Alors, je me demande dans quelle mesure on ne pourrait pas, justement, valoriser les meilleurs par une espèce de concours, par exemple, pour que ceux qui font les meilleurs projets d'établissement soient valorisés, par exemple, avec la collaboration de la Faculté psychopédagogique de Mons, de constituer, par exemple, une espèce de jury et aussi ce qu'il me semble qui serait peut-être intéressant, c'est qu'il y ait un feed-back de cela, parce qu'on fait un projet d'établissement et voir par la suite dans quelle mesure ces projets vont effectivement être réalisés, qu'il y ait un retour de cela. Et alors, qu'il y ait une comparaison entre les deux et que peut-être qu'on valorise ceux aussi qui ont effectivement concrétisé le mieux ce qu'ils avaient annoncé par rapport à leurs projets d'établissement. Et enfin, j'ajouterai ceci, Monsieur le Bourgmestre, pour montrer l'exemple par les budgets participatifs, etc. je vois que les projets d'établissement sont le résultat d'une concertation avec les directions d'écoles et les enseignants, je me demande dans quelle mesure, aussi, on ne pourrait pas y associer les parents pour ces projets d'établissement?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin.

Monsieur DARVILLE, Echevin: Ça me paraît difficile de mettre sur pied un concours entre les différentes écoles parce que les spécificités des écoles, les types d'environnement, les types de population sont différents, donc, faire des concours serait peut-être mettre en difficulté des élèves qui le sont déjà dans des milieux moins favorisés. Je crois que tous les projets pédagogiques sont d'excellente valeur et je tiens, comme Madame MERCIER l'a fait, à saluer l'excellent travail des professionnels de l'Éducation. Bien souvent on les prend pour des psychologues, des assistants sociaux, des puéricultrices, des gardiennes d'enfants, on les prend pour tout sauf pour des professionnels de l'Éducation et à travers ces projets d'établissement on se rend compte qui ils sont réellement. Donc, là, il y a un excellent travail qui est fait dans notre réseau communal et je m'associe aussi pour avoir vu, Madame MERCIER, des projets dans le Libre, ils y font aussi de l'excellent travail. Deuxièmement, il y a un canevas qui a été défini par le Décret "mission" de 1995 qui spécifie bien suivant quel modèle il faut faire ces projets d'établissement. Et ces projets d'établissement sont soumis en Conseil de Participation où les parents sont représentés. Donc, les parents donnent déjà leur avis. Il y a une représentation des parents, des enseignants et du corps professoral et tout ça est bien repris.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: A la suite de cette réponse "oecuménique", peut-on considérer que le point 39 est approuvé à l'unanimité? Ok!

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

40^e objet : Médiathèque – passage du discobus à Jemappes. Avenant n° 5 à la convention. Culture 6721

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

41^e objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement de deux douzièmes provisoires (janvier-février 2004). Tourisme OT-6A/B.SD

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

42^e objet : Valorisation touristique de la Collégiale Sainte-Waudru. Création d'un Centre d'Art religieux. Approbation de la convention de gestion passée entre la Fabrique d'Église et l'ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Tourisme OT 550 sd

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

43^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. G.F. C/C2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

44^e objet : ASBL « Gestion Centre Ville Mons ». Budget de l'exercice 2003. Approbation.

G.F. C/B2003ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

45^e objet : « Castor Club de Mons ». Compte de l'exercice 2001. Approbation.
G.F. C/C2001

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

46^e objet : « Castor Club de Mons ». Budget de l'exercice 2002. Approbation.
G.F. C/B2002

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

47^e objet : « Castor Club de Mons ». Compte de l'exercice 2002. Approbation.
G.F. C/C2002

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

48^e objet : Crèche communale de Mons. Approbation du règlement d'ordre intérieur.
Solidarité-Famille-Jeunesse

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je voudrais faire une suggestion, ici. Effectivement, on n'a pas tellement le choix puisque...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Si vous me dites qu'il faut faire une compétition avec les enfants, les plus gros et les plus petits, je dis "non"!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Non, non, ce n'est pas ça! Ici, donc, au sujet de l'approbation d'un règlement qui est quasiment imposé par l'ONE, donc, l'objet de mon intervention ne concerne pas ça, mais je voudrais profiter de ce point où l'on parle de crèche communale pour faire une suggestion. En novembre 2003, le FOREM de Mons avec l'ONE a organisé une séance d'information sur les métiers relatifs à l'enfance, et à cette occasion, le FOREM de Mons a contacté la direction des milieux d'accueil non subventionnés, ce qu'on appelle le DMANS de l'ONE. Donc, le FOREM de Mons s'est particulièrement montré intéressé par cette séance d'information. Alors, Monsieur le Bourgmestre, vous dites qu'il faut faire des suggestions parce qu'il y a un problème d'emploi à Mons, suite à cela, il m'est venu une idée, effectivement, pourquoi ne pas essayer de créer – parce qu'il y a une pénurie d'accueillantes à Mons, c'est d'ailleurs le fameux objet du Plan "Cigogne" de l'ONE, et pas spécialement à Mons, dans tout le Hainaut – une Maison d'Enfants? Une Maison d'Enfants qui, en prenant contact avec la direction des milieux d'accueil non subventionnés, avec l'ONE qui s'est montrée particulièrement intéressée puisqu'elle a pris contact avec l'ONE et l'ONE avec le FOREM, puisqu'il s'est montré particulièrement intéressé puisqu'il a pris contact avec

l'ONE et le FOREM donne des formations qui sont reconnues par la Communauté française et des formations pour être directeur ou directrice et pour être accueillante dans des Maisons d'Enfants. En plus de ça, ces formations peuvent se faire en collaboration avec l'Institut de Formation des PME. Donc, il y aurait lieu en mon sens de voir s'il n'y a pas moyen de réunir ces acteurs, FOREM, Institut Formation des PME pour les métiers relatifs à l'Enfance et l'ONE. Alors, en plus de ça, on pourrait peut-être éventuellement monter un dossier pour avoir des fonds européens. Je pense aux fonds européens notamment EQUAL qui, sont les fonds européens pour l'égalité des chances et aussi le fonds européen DIANE qui sont des fonds qui sont destinés aux métiers féminins. C'est vraiment le cas. Donc, voilà, une suggestion. En plus de cela, j'imaginai que nous avons des logements sociaux, pourquoi aussi ne pas prendre contact avec des sociétés de logements sociaux qui réserveraient un espace dans ces logements sociaux pour faire une Maison de l'Enfant et voir si l'on ne pouvait pas former des gens à ces métiers relatifs à l'Enfance, des gens qui sont sans emploi ou bien qui sont au CPAS de façon à pouvoir intégrer cette Maison d'Enfants dans des quartiers dits défavorisés. Et voilà, et tout cela avec des fonds européens et par la suite, on pourrait même engager des articles 60 qui trouveraient des emplois dans ces Maisons d'Enfants. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, donc, prendre contact avec le FOREM, l'ONE et l'Institut de Formation des PME, voilà l'idée!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. D'autres remarques? Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre suggestion. Il se fait qu'on a devancé vos désirs et qu'à l'EISM, au Centre Léo Collard, nous avons déjà l'organisation de formation en promotion sociale à ces métiers particuliers dans l'esprit de cette collaboration FOREM-ONE.

Néanmoins, je vous suggère de nous remettre la note que vous venez de lire et ce que nous pourrions faire, Madame l'Echevine, c'est d'examiner avec... et par ailleurs, avant de dire cela, l'ALE, par exemple, assisté d'Ecomons, tente d'élargir la crèche actuelle en son sein, la même démarche est déjà prévue dans le Plan Logements sociaux, mais il y a plein d'autres impératifs que nous devons satisfaire, mais on peut en tout cas intégrer tout ça dans une réflexion plus globale et si on peut aller chercher des sous notamment au niveau européen, pourquoi pas? Donc, ce que je suggère c'est qu'on regarde l'ensemble des possibilités à la lumière de ce qui existe, de ce qui va se produire notamment dans le cadre des logements sociaux et pourquoi pas faire quelque chose. Je me méfie toujours de l'énième observatoire que l'on crée, l'énième maison que l'on crée parce que ça me fait toujours penser à une nouvelle vague qui rencontre la mer. Nous avons déjà tellement d'institutions, de bâtiments existants, que peut-être avec

l'existant on peut faire mieux. Mais le concept qui est déjà celui qui existe à l'EISM pourrait très bien être élargi et je suggère qu'on le mette à l'étude. Ça va?

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

49^e objet : Crèche communale de Jemappes. Approbation du règlement d'ordre intérieur. Solidarité Famille-Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je voulais vous demander la parole deux minutes, ce sera bref avant de commencer la projection.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui, je vous la cède dans une seconde. Je voulais simplement que Monsieur l'Echevin puisse fournir l'information "75 – 190" car je ne voudrais pas que le Conseil communal se clôture tout à l'heure avec une insatisfaction et une réponse qui n'était pas précise puisque, vous remarquez que le Collège essaie de répondre à tout! Monsieur l'Echevin.

Monsieur R. BIEFNOT, Echevin: Merci Monsieur le Bourgmestre, eh bien, désolé Madame pour avoir différé ma réponse mais en réalité, vous avez donc bien raison, les 190 jours de délai comportent l'ensemble des trois dossiers, deux fois 75 jours et une fois 40 jours. Deux fois 75 jours à la fois pour les réfections de toitures et pour la restauration des façades et 40 jours pour les menuiseries.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, ça va?

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur l'Echevin.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Je voulais vous demander la parole parce qu'il y a deux ans, jour pour jour que Ingrid BETANCOURT a été enlevée et nous avons, au cours du Conseil du 6 mai 2002, dans notre Conseil et sur l'initiative du Collège voté une motion de soutien à l'unanimité. Alors, au cours de cette séance en 2002, vous aviez notamment proposé de peut-être ouvrir un registre de pétition à la population. Je ne crois pas que ça a été fait mais puisque Ingrid BETANCOURT est toujours dans la même situation, je crois qu'on pourrait maintenant prendre l'initiative et d'autre part, hier à la télévision, j'ai vu une initiative intéressante de la Commune d'Auderghem qui a mis un grand panneau à l'entrée de la Commune soutenant, expliquant qui est Ingrid BETANCOURT et la soutenant, donc, je trouvais que c'était intéressant de signaler, est-ce que la Ville de Mons ne pourrait pas en faire autant, pour concrétiser les engagements qu'on a pris en mai 2002?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, je suggère que l'on mette, en effet, le Registre, normalement, on aurait du le faire mais nous pouvons le faire, et peut-être sur le Site Internet. Connaissant un peu la situation dans ce pays, dur dur! Mais je crois qu'il faut en tout cas témoigner une fois encore un soutien dans ces situations qui sont absolument dramatiques et totalement inacceptables! Pour cette femme comme pour d'autres d'ailleurs, c'est véritablement des situations insupportables, je me demande comment on réussit à vivre comme ça, mais bon... donc, ok, nous le ferons!

Sortie de M. SPEER: 33 présents

9^e objet : Projet Phasing out - Aménagement de la Grand-Place. Approbation de l'avant-projet relatif à l'aménagement

- de l'espace public
- des espaces contigus (Jardin du Mayeur) 3^e 1^e E/2003.569090.AB

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, chers collègues, je vous propose de vous exposer, car je n'ai pas sous d'autres supports que sur un CD-Rom l'état actuel des propositions d'aménagement de la Grand-Place et une partie du Jardin du Mayeur. Pour mémoire, rappelez-vous que ce projet fait partie des projets Phasing Out, que les architectes ont été choisis après que nous ayons procédé à un appel d'offres, tout cela se fait avec le concours de PROJENOR qui pilote pour nous, d'une manière d'ailleurs, à ce jour, remarquable l'ensemble de nos projets Phasing Out, et cette valorisation de la Grand-Place s'inscrit, en fait, dans ce concept de parachèvement de la rénovation, de la rénovation du 9-10, donc de ce bâtiment en face de l'Hôtel de Ville, avec cette volonté de ne pas trop en faire mais d'essayer d'apporter quelques touches supplémentaires qui donneraient un supplément qui rendrait la Grand-Place encore plus attractive, or, elle l'est déjà d'une manière considérable. Donc, on ne va pas démolir et reconstruire mais je vais vous montrer quelques aménagements qui sont proposés par les architectes et approuvés par le Comité d'Accompagnement. Donc, l'objectif poursuivi est d'abord de moderniser la Grand-Place sans la "bousculer", augmenter l'attractivité du Centre de la Grand-Place, mettre en valeur les qualités intrinsèques des façades, évoquer durablement le mythe du Combat "Lumeçon". Alors, à cet égard, je pense que nous pourrions faire plus et mieux par rapport à la Ducasse, la Ducasse qui est l'événement majeur, qui est une identification de Mons, mais avant et après la Ducasse, nous pourrions certainement durant toute l'année en tirer un profit plus important sur bien des aspects culturel, commercial et à partir de la rentrée prochaine, on essaiera d'y travailler d'une manière plus intense. Alors, renforcer le cheminement vers le Jardin du Mayeur et organiser et harmoniser le mobilier des

terrasses - vous savez qu'on a une belle place mais qui reste encore quelques chaises tantôt en Ice Tea, tantôt Coca-cola, etc. et faire de la Grand-Place une véritable scène nocturne, donc une scène nocturne c'est que les bâtiments et les lumières soient tels que ce soit agréable en ce compris le soir, pour le moment vous aurez constaté que la Grand-Place est un trou noir absolument consternant, on a presque peur de la traverser le soir, mais bon. Alors, moyens proposés? Accueillir et installer des seuils, alors là, de quoi s'agit-il? Vous voyez, ici, à l'entrée des rues, la rue de Nimy, la rue du Miroir, dans l'entrée de chacune des rues qui donnent sur la Grand-Place, en ce compris le Jardin du Mayeur, il y aurait au sol des carrés en fonte qui viendraient identifier le fait qu'on entre dans l'espace qu'est la Grand-Place, pour sensibiliser tout un chacun, en ce compris les automobilistes qu'ils passent d'un type de lieu à un autre de type de lieu. Alors, voilà les différentes entrées de la Ville, mais ici on les connaît. On les voit un tout petit peu mieux ici, elles sont plus nettement perceptibles et vous en voyez l'ampleur. Ça c'est avec un peu plus de lumière mais... enfin, ceci c'est simplement un tube, il y aura un petit faisceau lumineux bleu qui va identifier également ces passages d'entrée. Alors, façades du noyau primitif, là, il y aura des traitements chromatiques, ici, vous reconnaissez le bâtiment, ceci serait le bâtiment de la banque une fois totalement rénové. Voyez, ici, l'Excelsior, vous voyez ce que ça donnerait une fois que les façades seraient rénovées. Et ici, on a un exemple d'évolution chromatique. Encore un autre exemple de façade qui pourrait être rénovée, No Maison, voilà ce que ça pourrait donner selon les architectes après aménagement de la façade. Donc, l'idée est de faire en sorte que les façades de la Grand-Place tantôt soient nettoyées, tantôt fassent l'objet d'une très légère rénovation, tantôt d'une rénovation un peu plus lourde, il n'y a pas beaucoup de bâtiments avec des rénovations lourdes, mais, par exemple, vous voyez ici No Maison, eh bien, on propose de faire une toiture comme vous l'indiquez, à d'autres endroits, c'est un tout petit peu trop haut, on propose de baisser d'un étage. Alors, puis, l'idée est également de rétablir la présence de l'eau sur la Grand-Place. Il y avait la "Seuwe" et après mille et une discussions et recherches, etc. l'idée est de placer la fontaine entre la Cour d'Appel et l'ancien Drugstore. Ce serait une fontaine au sol avec des jets de 2 m – 2,5 m, et les jets sont intermittents, donc, tantôt il n'y a rien, tantôt il y a des jets, pour simplement permettre de pouvoir faire la Ducasse, une fois que les jets n'existent plus. On pense que ce serait de nature à égayer la Grand-Place, à lui donner une âme supplémentaire et en même temps ça ne perturbe en rien l'ensemble de l'organisation de ce que nous faisons sur la Grand-Place. Puis, il y a un autre aspect qui concerne l'éclairage. L'idée est de supprimer cet éclairage de l'ancien temps qui se trouve accroché aux façades. Non seulement ça abîme les façades mais ce type d'éclairage, pour celles et ceux qui sont allés

à Lyon, qui connaissent les nouveaux types d'éclairage, ça ressemble un peu au Moyen Age. Alors l'idée est de remettre des poteaux d'éclairage, des luminaires particuliers alignés là où se trouvent aujourd'hui nos réverbères. Donc, on s'inspire – mais ça se sont les architectes qui parlent – par exemple de ce que l'on voit sur la place Saint-Marc à Venise. Ceci c'est pour les fines bouches qui veulent toujours avoir une référence à quelque chose. Vous savez qu'il n'y a plus un seul intellectuel qui ne se réfère pas à quelque chose et là, on s'est référé aux mâts de Saint-Marc. Alors, ici, voilà où se trouveraient ces luminaires. Qu'est-ce que ça donnerait? En fait, ce sont des poteaux très "design" qui ont environ 15 à 18 m, et qui pourraient d'ailleurs être colorés aux couleurs des acteurs de la Ducasse, couleur du Diable, l'Homme de Feuille, Chinchin, les Hommes Blancs, bien sûr, et Saint-Georges, bien entendu. Comme vous le voyez ce sont des poteaux très "design" avec une grappe de luminaires. Nous avons vu ce type de poteau non seulement à Lyon mais aussi à Lille et c'est tout à fait satisfaisant, nous avons été avec Monsieur BENRUBI, Madame ROUHART, chacun à son tour vérifier la faisabilité de la chose et ça nous semble tout à fait faisable. Voyez, ici, c'est un peu difficile à voir mais c'est la preuve que ça ne perturbe en rien la qualité des façades, on est venu positionner les différents luminaires qui seraient ici. L'avantage de ces luminaires, c'est qu'ils vont éclairer la Grand-Place sans que nous ayons à nouveau toutes ces lampes accrochées aux façades des immeubles. Alors, marquer la déclivité par des niveaux, donc l'idée est de meubler un peu la Grand-Place par des espèces de grands bancs "design" mais qui seront plus des blocs où on pourra simplement se reposer, mais qui, en même temps, montreraient la déclivité de la Grand-Place qui est énorme. On me dit qu'entre le haut et le bas de la Grand-Place il y a plus de 2 m et on ne s'en rend pas compte, mais c'est considérable. Il y aurait comme ça six parallélépipèdes qui viendraient s'installer de cette manière. Bien entendu, ces parallélépipèdes sont "enlevables" très facilement pour la Ducasse, entre autres. Voilà, ce que ça pourrait donner. C'est ce genre d'objet avec, à l'intérieur, une visibilité, ce sera encore plus joli parce que ça viendrait vraiment à bord de l'objet, on pourrait voir comme ça avec un liquide qui serait à l'intérieur le niveau de déclivité de la Grand-Place. Puis, il faudrait se reposer, c'est en tout cas ce que nous avons demandé et là, il y a encore une discussion sur le lieu, est-ce que ce serait ici ou est-ce que ce serait au Centre, vraisemblablement au Centre, on viendrait placer des bancs qui se feraient les plus discrets possibles avec un aménagement temporaire, par exemple, ça pourrait être ce type d'aménagement, ou un autre aménagement mais qui permettrait durant une grande partie de l'année à nos concitoyens de séjourner sur la Grand-Place comme ils le font en général avec quelques parterres de fleurs que nous mettons pour le moment mais qui restent, non seulement modestes mais ça fait un peu "cheap" ça fait

un peu faible à l'intérieur de la Grand-Place. Alors, organiser et harmoniser le mobilier des terrasses, là, il y a un travail des architectes avec des designers. Vous voyez, ici, les terrasses, il n'en manque pas, il faudra d'ailleurs voir ce qu'on fait avec No Maison. L'idée est de prévoir des parasols carrés avec une ouverture centrale et ces parasols changeraient de couleur en fonction des différents bistrot. Il y aurait aussi des chaises et des petites tables carrées, il y a une chaise qui a été dessinée par un designer, ça va nous être apporté d'ici quelques semaines et on verra si c'est confortable ou pas, si ça a du sens ou non, mais en tout cas, on fait travailler ce designer jusqu'à ce que l'on trouve une chaise qui serait originale mais confortable, empilable et facilement nettoyable. La différenciation d'un bistrot à l'autre se ferait par les couleurs. Par ailleurs, il y aurait un renforcement du cheminement vers le Jardin du Mayeur, là on a reçu des sous également, et de l'entrée dans le Jardin du Mayeur; donc, on requalifierait cette entrée avec une ouverture particulière et ce serait en pierre bleue, les projets seront proposés au Conseil communal, j'y reviendrai dans une seconde. Renforcer la mise en lumière, et j'en termine, donc, là, vous voyez qu'il y avait tout à l'heure des poteaux et ce qu'on propose c'est que sur les immeubles mêmes, il y ait un éclairage accroché aux immeubles pour éclairer les immeubles un peu comme on le voit un peu partout dans les éclairages contemporains, notamment à Lyon, et donc, vous voyez ici des points lumineux sur les immeubles eux-mêmes, ça pourrait être, par exemple, ce type de lumière, ce n'est que, bien entendu, un exemple. Alors, voici un mât tel que je vous l'ai décrit tout à l'heure, et voilà, j'en termine ici. Ce que je voulais vous montrer c'est qu'avec le mât on peut éclairer avec des intensités différentes la Grand-Place et puis, ici, vous voyez sur les façades il y aurait alors un éclairage particulier qui mettrait en valeur les façades. Dernier élément, les chaînes et les potelets. Vous savez que nous sommes la Ville des potelets et des chaînes, des chaînes et des potelets, dès qu'il y a un petit problème, on met des potelets. Mais, bon, je me pose la question, je pose la question, est-ce que vraiment sur cette Grand-Place, nos chaînes et nos potelets surtout si on fait tout ce travail, est-ce que ça a encore du sens? Alors, on pourrait marquer par des blocs en pierres bleues, qui seraient bien entendu également enlevables lors des grandes occasions, ou bien il y a une autre solution, c'est de ne rien mettre et de voir si on ne peut pas faire respecter, même avec passage de circulation, si on ne peut pas faire en sorte que l'on respecte notre Grand-Place comme à Leuven, par exemple, la Grand-Place est ouverte, il n'y a personne qui stationne sur la Grand-Place de Leuven. Là, il faudra encore qu'on réfléchisse entre nous, mais on peut toujours commencer peut-être sans rien et s'il faut en rajouter on en rajoute, donc, on est en train de discuter, mais l'idéal serait qu'on ne mette rien. Mais est-ce que nous sommes suffisamment disciplinés? Donc, voilà un peu ce que ça

donne in fine. Ici, on voit les terrasses, il y a encore un problème à résoudre avec No Maison. Vous voyez, là, ce sont les bancs mais qui pourraient peut-être se trouver plus au centre, nos parallélépipèdes, la fontaine qui va venir se déplacer, qui va venir juste dans la courbe un peu plus haut, les mâts qui viennent ici et puis l'ensemble des façades qui seraient parachevées sur le plan de la rénovation. Merci beaucoup. Dans la procédure, je propose que dès que nous sommes avancés un peu plus, que ce soit sur les couleurs des façades – car il y a un problème de décider des couleurs – ainsi que la couleur que nous pourrions mettre sur les parasols et les coussins des chaises, que tout cela puisse être présenté au Conseil communal et qu'on puisse avoir une discussion. Peut-être qu'il faudra aller sur place avec des essais chromatiques mais alors ce que l'on fera c'est d'inviter tout le monde et viendra qui voudra venir, mais l'idéal, à un moment donné de la procédure, faire en sorte que l'on vienne ici avec ce qui est proposé par les architectes et qu'avant que ce ne soit définitif, on puisse discuter ensemble sur ce qu'il convient de faire et ne pas faire, les avantages et les inconvénients, parce que je pense que, outre la rénovation sur chacune des façades, l'esthétique globale est importante, et il va falloir choisir le ton. Est-ce qu'on va choisir un ton un peu comme il est aujourd'hui, c'est-à-dire mièvre, ou bien est-ce qu'on va faire quelque chose d'un peu plus soutenu? L'idéal serait d'imaginer la Grand-Place par temps pluvieux, par temps sombre et je pense – c'est personnel et personne ne peut prétendre détenir la vérité – que même par temps sombre, il devrait y avoir moyen de faire en sorte que la Grand-Place, comme elle est très minérale – il ne faut jamais oublier qu'elle est très, très minérale – donne un certain éclat. Avec les moyens que l'on a, tout cela est financé par l'Objectif 1, suite à une méthodologie – je ne reviens pas sur la méthodologie – qui a été utilisée et qui ma foi, aujourd'hui, commence à porter ses fruits. Voilà, bien entendu, vous avez la parole sur ce sujet qui ne manque pas d'importance, même si on n'en est pas très loin! Oui, Monsieur COLLETTE.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Simplement une petite remarque. En fait, on a un peu pris connaissance de ces projets et surtout de la méthode de mise en œuvre de PROJENOR par des articles de presse, puisqu'il y a eu certaines pages dans les journaux où des images que vous avez montrées sont apparues. En fait, le projet piloté par PROJENOR ne concerne pas seulement la Grand-Place mais effectivement cinq quartiers périphériques, si j'ai bien compté, et ce qui me paraissait original c'était la méthode de participation entre la Ville et les propriétaires privés, parce qu'effectivement on n'a pas un droit d'intervention sur les façades privées, là, je voudrais peut-être avoir plus de développement des démarches qui sont actuellement entreprises.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok, écoutez, c'est moi-même qui ai pris cette décision de ne pas communiquer. Pourquoi ne pas communiquer? Parce qu'il eut suffit communiquer pour que le projet ne se fasse jamais, et comme je préfère annoncer une réalisation qu'un projet, il était indispensable qu'on n'effraie pas par une maquette qui aurait montré certaines transformations et on a préféré contacter – j'ai moi-même contacté un certain nombre de propriétaires – les propriétaires individuellement et avant qui que ce soit. Pourquoi? Parce que nous pensions qu'il était impensable de ne pas travailler de concert, on a absolument besoin, bien entendu, de l'accord du propriétaire et il fallait lui expliquer la démarche individuellement pour tenter de le convaincre de contribuer à un travail d'intérêt général. Nous n'avons rien fait d'autre avec le 9 – 10, ici en face, une fois que nous avons rendu le projet public, nous étions très, très loin dans les accords conclus avec les propriétaires, simplement parce que ce sont des discussions difficiles, il faut expliquer le pourquoi, personne n'aime à priori imaginer que durant plusieurs mois une activité commerciale pourrait souffrir de tel ou tel types de travaux, personne n'aime se dire qu'il va falloir dépenser des sous pour faire tel ou tel types de travaux, et, donc, ça demande une explication que, avec la meilleure volonté du monde, ni la télévision, ni un journal, ni une communication au Conseil communal ne pouvait donner. Donc, ce travail a été réalisé. Nous avons aujourd'hui des avant-projets avancés en nombre important, on a juste avec quelques propriétaires encore des difficultés parce que les propriétaires ne perçoivent pas le pourquoi de ce que nous voudrions faire et l'idée est qu'à l'intérieur d'un certain périmètre, qui est ce périmètre de la Grand-Place, la Région wallonne, singulièrement le Tourisme, nous donne des moyens financiers. Donc, ces moyens financiers vont servir pour participer un peu comme nous l'avons fait avec le 9 – 10 à la rénovation, étant entendu qu'on demandera une certaine participation au privé également. Cette participation, de quel ordre? Nous n'en savons rien aujourd'hui. Tout va dépendre du type de travaux, de ce qui est accepté par chaque propriétaire, et du montant qui doit être réparti sur le nombre de propriétaires qui acceptent. C'est très clair, si, par exemple, dix propriétaires acceptent et cinq non, ou bien, si cinq acceptent et dix non, ou si quinze acceptent, les montants financiers disponibles ne sont pas les mêmes et donc, ce qu'on va demander aux propriétaires ne sont pas les mêmes également. Donc, tout ça pour le moment est dans une mouvance, l'idée étant de poursuivre le dialogue cas par cas et de tenir compte des impératifs de chacun. Il y a certains qui nous disent, par exemple: "Écoutez, moi, tant que vous ne touchez pas à tel endroit, à l'étage, vous pouvez toucher" c'est un atout. D'autres disent qu'on ne peut toucher à rien! D'autres disent: "Oui, je trouve que l'idée est géniale, je suis prêt à toucher à tout". Il y a aussi – parce qu'il y a des situations surréalistes – par exemple,

No Maison, deux étages appartiennent à une brasserie, les deux autres étages appartiennent à la Ville! Comprendra qui le voudra, mais vous voyez un peu le genre d'imbroglio, c'est vraiment du "cousu main" et c'est pour ça que l'aide de PROJENOR est précieuse et il faut vraiment une négociation cas par cas, avec comme concept, un concept d'intérêt général qui est l'embellissement de l'ensemble. Voilà pourquoi, Monsieur COLLETTE, donc, il n'y a aucune manœuvre, il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, que du contraire, mais je pense très objectivement qu'il fallait y aller de cette manière, mais on revient au Conseil communal, parce que je tiens absolument à ce que le projet fasse l'objet d'une discussion et si faire se peut, d'un très large consensus au sein du Conseil communal, car bien entendu, c'est un patrimoine qui n'appartient pas à une majorité, c'est un patrimoine de la Ville et de l'ensemble des montois et ça doit être discuté, même si on a des appréciations différentes. Ok? Moyennant cela, puis-je considérer que le point 9 est approuvé? Si oui, je remercie, Mesdames et Messieurs les participants, les membres du public, la presse, malgré le Lundi Gras, vous êtes nombreux, nous en sommes ravis, je remercie les techniciens, vous pouvez maintenant aller à Binche!

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

La séance est rouverte à huis clos avec 33 présents

Sont absents : MM. B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, SPEER, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. MERCIER, Mmes JOARLETTE, AGUS, M. LECOCQ, Mme BROHEE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

50^e objet : I.S.P.H. Remplacement d'un représentant de la Ville Secrétariat MPO

ADOPTE – 50^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

51^e objet : Ambroise Paré. Remplacement d'un représentant de la Ville Secrétariat MPO

ADOPTE – 51^e annexe

52^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Démission honorable d'une employée d'administration. 1^e 3724

ADOPTE – 52^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Annulation de la demande d'interruption de carrière accordée à une employée d'administration. 1^e 3298

ADOPTE – 53^e annexe

53^e objet : SERVICES TECHNIQUES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Constitution d'une réserve de recrutement de Premiers Attachés (Ingénieurs Civils) pour le Service Urbanisme. 1^e 3628 R/1

ADOPTE – 54^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Désignation à titre stagiaire d'un Premier Attaché (Ingénieur Civil) Responsable du Service de la Voirie. 1^e 3628 L

ADOPTE – 55^e annexe

54^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un ouvrier qualifié. 1^e 4064

ADOPTE – 56^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un ouvrier qualifié. 1^e 10550

ADOPTE – 57^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- 55^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une technicienne de surface définitive. 1^e 10/4353

ADOPTE – 58^e annexe

56^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif de cinq Sapeurs-Pompiers Professionnels Chauffeurs stagiaires. 1^e 12256/12255/12258/12257/12259

ADOPTE – 59^e à 63^e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Démission honorable d'un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur. 1^e 3834

ADOPTE – 64^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Constitution d'une réserve de promotion de Caporaux Pompiers Professionnels pour le département Incendie. 1^e 7GEN/5022

ADOPTE – 65^e annexe

57^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un commis. 1^e 10571.2

ADOPTE – 66^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un commis. 1^e 11338

ADOPTE – 67^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un rédacteur. 1^e 11756

ADOPTE – 68^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un rédacteur. 1^e 11211.5

ADOPTE – 69^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- e) Convention de mise à disposition d'un commis A.P.E. auprès de l'ASBL « La Maison des Ateliers ». 1^e 12210.1

ADOPTE – 70^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- 58^e objet : CAISSE DES PENSIONS. Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien Inspecteur de Police. 1^e 1996

ADOPTE – 71^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- 59^e objet : Désignation sur base du C.W.A.T.U.P. de l'auteur de projet pour l'élaboration d'un PCA dérogatoire au plan de secteur de l'îlot de la Caserne Léopold.
Urbanisme Quartier Léopold PCA

ADOPTE – 72^e annexe

60^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e/1e
3378/3325/3067/8104/3407

ADOPTÉ – 73^e à 78^e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e
3232/3284/3354/3351/3408/3377/3338/3381

ADOPTÉ – 79^e à 88^e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles. 8e/1e
3378/3316/3011/3033/8161

ADOPTÉ – 89^e à 93^e annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion
islamique. 8^e 1^e 3404

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- e) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice primaire
définitive. 8^e 1^e 6573

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- f) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'un maître spécial
d'éducation physique définitif. 8^e 1^e 6612

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- g) Modification de la délibération du Conseil communal du 17.11.2003 désignant à titre
intérimaire une institutrice maternelle. 8^e 1^e 8161

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- h) Désignation à titre intérimaire d'un maître spécial de morale laïque. 8^e 1^e 3159

ADOPTÉ – 98^e annexe

61^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 8252

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours généraux
8^e 2^e 5862

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6270

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- d) Modification de la délib. du CC en date du 15.12.03 désignant à titre temporaire dans un emploi non vacant un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 8408

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type I) d'un secrétaire de direction 8^e 2^e 5877

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- f) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8416

ADOPTÉ – 104^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- g) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8440

ADOPTÉ – 105^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- h) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8404

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- i) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8405

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- j) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 8377

ADOPTE – 108^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- k) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 2^e 8463

ADOPTE – 109^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- l) Désignation d'une secrétaire de direction à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 2^e 7825

ADOPTE – 110^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- m) Rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6290

ADOPTE – 111^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- n) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle.
8^e 2^e 7020

ADOPTE – 112^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- o) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6933

ADOPTE – 113^e annexe

62^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3403

ADOPTE – 114^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3247

ADOPTE – 115^e annexe

- c) Fixation des prestations du personnel directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation définitif, temporaire et intérimaire pour l'année scolaire 2003/2004. 8^e 3^e 263

REMIS

63^e objet : MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un expert technique et pédagogique 8^e 2^e 8463

ADOPTE – 116^e annexe

M. l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote sur ce point

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur à temps plein. 8^e 2^e 8446

ADOPTE – 117^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice à mi-temps. 8^e 2^e 8371

ADOPTE – 118^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

64^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique. 8^e 2^e 8464

ADOPTE – 119^e annexe

65^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps pour assistante médicale à une puéricultrice. 1^e 10547/4

ADOPTE – 120^e annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une puéricultrice 1^e 10708/1

ADOPTE – 121^e annexe

66^e objet : Relais sociaux – Association « Chapitre XII » - Désignation des représentants de la Ville. Service social

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du

30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====